



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 17 septembre 2020 — N° 123

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin d'encourager les élèves à maintenir le respect des mesures sanitaires en temps de pandémie.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la municipalité.

M. Bélanger (Orford) fait une déclaration afin de souligner les initiatives de l'industrie du tourisme dans la circonscription d'Orford.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le succès du programme de distribution alimentaire Agir ensemble.

17 septembre 2020

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire des Archives nationales du Québec.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la Marche de la fierté des aînés.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Intégration TSA.

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Ginette Côté pour ses 40 ans d'engagement dans le milieu scolaire.

M. Thouin (Rousseau) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'entrepreneur Gilles Mailhot.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

17 septembre 2020

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Bonnardel, ministre des Transports, au nom de Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 du Conseil interprofessionnel du Québec.
(Dépôt n° 1728-20200917)

Puis, au nom de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 du commissariat aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS Centre-Ouest de l'Île-de-Montréal.
(Dépôt n° 1729-20200917)

Puis, au nom de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il dépose :

Le rapport des activités 2019-2020 du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James.
(Dépôt n° 1730-20200917)

Enfin, au nom de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, il dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de la Régie du logement.
(Dépôt n° 1731-20200917)

17 septembre 2020

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 17 septembre 2020, que lui a adressée Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de M. David Birnbaum, député de D'Arcy-McGee, à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale en remplacement de M. Monsef Derraji, député de Nelligan, et de Mme Filomena Rotiroti, députée Jeanne-Mance-Viger, à la fonction de membre suppléante du Bureau de l'Assemblée nationale en remplacement de Mme Nicole Ménard, députée de Laporte.

(Dépôt n° 1732-20200917)

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, propose que ces modifications à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **419** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Puis, M. le président dépose :

Une lettre, en date du 16 septembre 2020, que lui a adressée Mme MarieChantal Chassé, députée de Châteauguay, l'informant de sa démission à titre de présidente de la Commission des relations avec les citoyens.

(Dépôt n° 1733-20200917)

17 septembre 2020

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux article 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 15 et 16 septembre 2020 a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 35, Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale.

(Dépôt n° 1734-20200917)

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 15 et 16 septembre 2020, a procédé au débat sur les crédits supplémentaires n° 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020 adoptés le 17 mars 2020.

(Dépôt n° 1735-20200917)

Dépôts de pétitions

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 119 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures pour améliorer les conditions de vie des aînés.

(Dépôt n° 1736-20200917)

Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 124 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconsidération du calcul de la cote de rendement au collégial pour la session Hiver 2020.

(Dépôt n° 1737-20200917)

17 septembre 2020

Mme Melançon (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 035 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'enseignement musical dans les établissements scolaires du Québec.
(Dépôt n° 1738-20200917)

M. Lefebvre (Arthabaska), en remplacement de M. Émond (Richelieu) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 994 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la décentralisation du système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale.
(Dépôt n° 1739-20200917)

Puis, en remplacement de Mme Lachance (Bellechasse), il dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 691 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la configuration du tronçon de la route 281 près de l'intersection du 8^e Rang à Armagh.
(Dépôt n° 1740-20200917)

Puis, en remplacement de M. Skeete (Sainte-Rose), il dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 398 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la fermeture des commerces le dimanche (versions française et anglaise).
(Dépôt n° 1741-20200917)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, en remplacement de Mme Lachance (Bellechasse), il dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 181 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la configuration du tronçon de la route 281 près de l'intersection du 8^e Rang à Armagh.
(Dépôt n° 1742-20200917)

17 septembre 2020

Enfin, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, en remplacement de M. Skeete (Sainte-Rose), il dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 45 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la fermeture des commerces le dimanche.

(Dépôt n° 1743-20200917)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la publication par le gouvernement d'informations concernant la pandémie de la COVID-19; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. LeBel (Rimouski), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les chantiers de logements sociaux; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel, ministre des Transports, conjointement avec M. Arcand (Mont-Royal-Outremont), Mme Ghazal (Mercier), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

17 septembre 2020

QUE l'Assemblée nationale souligne la semaine du Défi sans auto solo qui se tient du 14 au 20 septembre 2020;

QU'elle rappelle que le secteur des transports est le principal émetteur de GES au Québec, responsable de 43% des émissions;

QU'elle reconnaisse que le gouvernement du Québec doit continuer d'encourager le développement d'une mobilité durable;

QU'elle rappelle que le transport collectif, le transport actif et le covoiturage sont des leviers importants pour réduire les émissions de GES et la congestion routière;

QU'elle encourage ainsi les citoyens et les organisations à participer au Défi sans auto solo, tout en respectant des règles sanitaires en vigueur.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **420** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Ghazal (Mercier), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime ses sincères condoléances au peuple libanais ainsi qu'aux membres de la communauté d'origine libanaise vivant au Québec, et plus particulièrement aux familles touchées par cette tragédie;

17 septembre 2020

QU'elle rappelle l'importance de se souvenir que les explosions du 4 août 2020 ont fait près de 200 victimes, ont blessé plus de 6500 personnes et ont fait des milliers de sans-abris à Beyrouth;

QU'elle souligne le courage et la résilience du peuple libanais face aux multiples épreuves auxquelles il est confronté;

QU'elle affirme la solidarité et le soutien de tous les Québécois et les Québécoises à la population du Liban dans ces moments douloureux;

Enfin, qu'elle observe une minute de silence à la mémoire des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **421** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

17 septembre 2020

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bonnardel, ministre des Transports, en remplacement du M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 51, Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail;

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions;

M. le président donne les avis suivants :

- la Commission des finances publiques se réunira afin de poursuivre l'organisation du mandat prévu à l'article 292 du règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques;
- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin d'adopter son rapport final sur afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse de la pétition;

17 septembre 2020

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du ministère des Transports du Québec sur le chapitre 2 du rapport de novembre 2019 du Vérificateur général du Québec intitulé « Activités du centre de gestion de l'équipement roulant »; puis en séance publique afin de procéder à l'audition du ministère des Transports du Québec; enfin, en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations de la commission à la suite de l'audition;

- la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le vendredi 25 septembre 2020, Mme Montpetit (Maurice-Richard) s'adressera à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La gestion et la préparation du gouvernement caquiste face à la 2^e vague de la pandémie de COVID-19. ».

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 29, M. le président suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 38.

17 septembre 2020

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 50, Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 12 h 25, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

Les travaux reprennent à 12 h 27.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 422 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 50 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 50 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

17 septembre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **423** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 16 septembre 2020, sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, proposant que le principe du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés, soit maintenant adopté.

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, proposant que le principe du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 15 h 02, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

Les travaux reprennent à 15 h 06.

17 septembre 2020

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **424** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 52 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 52 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **425** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 17 h 19, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

Les travaux reprennent à 17 h 26.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

2216

17 septembre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **426** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 53 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 53 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **427** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées, ainsi que les amendements transmis par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce).

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce).

17 septembre 2020

À 18 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 22 septembre 2020, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

17 septembre 2020

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente :

(Vote n° 419)
POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Mélançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

17 septembre 2020

Sur la motion de . Bonnardel, ministre des Transports, conjointement avec M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), Mme Ghazal (Mercier), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 420)

(Identique au vote n° 419)

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Ghazal (Mercier), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 421)

(Identique au vote n° 419)

17 septembre 2020

Sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles :

(Vote n° 422)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

17 septembre 2020

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 423)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

17 septembre 2020

Sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants :

(Vote n° 424)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

17 septembre 2020

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 425)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

17 septembre 2020

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 426)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

17 septembre 2020

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 427)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		